

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 338 – 19/02/2026

**Pas de Trabec Flash le mois prochain pour cause d'élections municipales**

**Bonne continuation à la prochaine équipe municipale**



## Installation de feux tricolores au carrefour du centre village

Après plusieurs mois de retard dus à un cafouillage au niveau de la commande du matériel entre le fournisseur et l'installateur, cette installation devrait être mise en service jeudi ou vendredi de cette semaine.

Suite à l'article paru récemment dans l'Est Républicain, nous souhaitons apporter les précisions suivantes :

- le but premier de ces feux est d'améliorer notamment le respect des priorités de passage tout en gardant une fluidité de circulation. Pour ce faire, lorsqu'il n'y a pas de véhicule, tous les feux seront au rouge.

Lorsqu'un véhicule se présente dans une des 4 rues, il est détecté par un radar ou par la boucle au sol et, s'il n'y pas déjà une des rues au vert, le feu correspondant passera au vert, sans que le véhicule soit obligé de s'arrêter, assurant ainsi un trafic fluide pour des véhicules isolés.

Il n'y aura ainsi pas plus d'arrêt et de redémarrage de véhicules qu'avec le régime de priorité à droite actuel, s'il était respecté par tous les automobilistes.

En second lieu, les radars mesurant aussi la vitesse d'approche, nous les utiliserons pour laisser au rouge le feu à l'approche d'un véhicule si celui-ci roule au-dessus de 50 km/h, notamment sur les rues de Toul et de Maron.

- en ce qui concerne la fiabilité du système, il y a des dizaines de milliers de feux en France qui fonctionnent bien et de façon fiable. Le constructeur et l'installateur sont des entreprises françaises d'envergure nationale, spécialisées dans ce genre d'installation. Il n'y a pas de raison, à priori, pour que cette installation soit moins fiable que les milliers d'autres en service.

- pour la proximité avec une habitation, ce point a fait l'objet d'une attention particulière. L'impact du terrassement à proximité a été évalué à plusieurs étapes du projet afin de ne pas créer de risque pour l'immeuble. Les deux entreprises sont habituées aux travaux urbains, donc à proximité des immeubles. L'impact lumineux sera observé et, si nécessaire, l'orientation du bloc feux sera ajustée et un écran déflecteur pourra être étudié et posé pour limiter l'éclairage sur la façade.

Nous sommes convaincus que ce dispositif apportera une réelle amélioration de la circulation dans ce carrefour, et par là même la sécurité, encouragés par les différents avis positifs que nous avons également reçus.

Encore une semaine à attendre pour voir si cela se vérifie.



---

## Rappel : A noter dans l'agenda



### Prochain Conseil Municipal



Le prochain Conseil Municipal a été fixé au **mardi 24 février 2026 à 19h00**.

Pour rappel : tous les comptes rendus de Conseil sont disponibles sur le site Internet de la Commune [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr) - La Municipalité - Affichage réglementaire.

---

## Point Infos



### Elections municipales 2026 (voir document joint pour les modalités)



La date limite d'inscription sur les listes électorales pour les municipales 2026 est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Retrouvez le détail de ces informations directement à l'adresse  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34240>

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale directement sur  
<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

## Tenue du bureau de vote

Comme pour chaque élection, nous avons besoin d'assesseurs pour ces élections.

Si vous souhaitez participer à la tenue du bureau de vote, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie (par mail, courrier, téléphone...).

Les tranches horaires à assurer sont de 2h30, de 8h00 à 10h30, 10h30 à 13h00, 13h00 à 15h30, 15h30 à 18h00, et le dépouillement des bulletins à partir de 18h00.

-----



## Qualité de l'eau

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 2 février 2026 sur notre réseau communal, la conclusion sanitaire, au 5 février 2026, est :

« Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés. »

L'intégralité du contrôle est consultable sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr>

-----



## Label "Villes et Villages fleuris" Report de la tournée estivale 2026



Dans un contexte d'élections municipales en 2026, l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est a décidé que le Jury Régional du label "Villes et Villages Fleuris" ne ferait pas de tournée estivale des communes en 2026. Cette tournée reprendra donc en 2027, appuyée par une nouvelle offre de services - "Polèn" - dont le développement sera achevé durant cette année de pause.

"Polèn" aura pour mission de soutenir les communes dans leurs démarches de développement durable, en leur fournissant des ressources pratiques adaptées à la gestion responsable des espaces publics, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

-----



## Vente de récupérateurs d'eau de pluie

L'opération "vente de récupérateur d'eau de pluie" a été lancée le 1<sup>er</sup> février 2026. Les démarches peuvent se faire directement en ligne sur [www.terrestouloises.com](http://www.terrestouloises.com)

Pour le suivi des dossiers et toute demande d'information, une adresse dédiée a été mise en place :  
[operation-rep@terrestouloises.com](mailto:operation-rep@terrestouloises.com)

-----

*(Voir détail document joint)*

-----

**Retrouvez toutes les infos sur le site [villeylesec.fr](https://www.villeylesec.fr)**